

RHIN-MEUSE

INFOS



ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Rhin-Meuse Infos trace un état des lieux du changement climatique et de ses impacts dans le bassin Rhin-Meuse et présente les inflexions apportées en la matière au plan de gestion des eaux et au 10^e programme d'intervention de l'agence de l'eau. **Pages 2-4**

EAU & AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Appel à projets eaux pluviales
Page 5

EAU, & POLLUTION

Zones de rejets végétalisées en sortie de drains agricoles
Page 5

Nouveau paramètre de redevances de pollution non domestique
Page 6

EAU & SANTÉ

Se former pour une distribution d'eau de qualité
Page 6

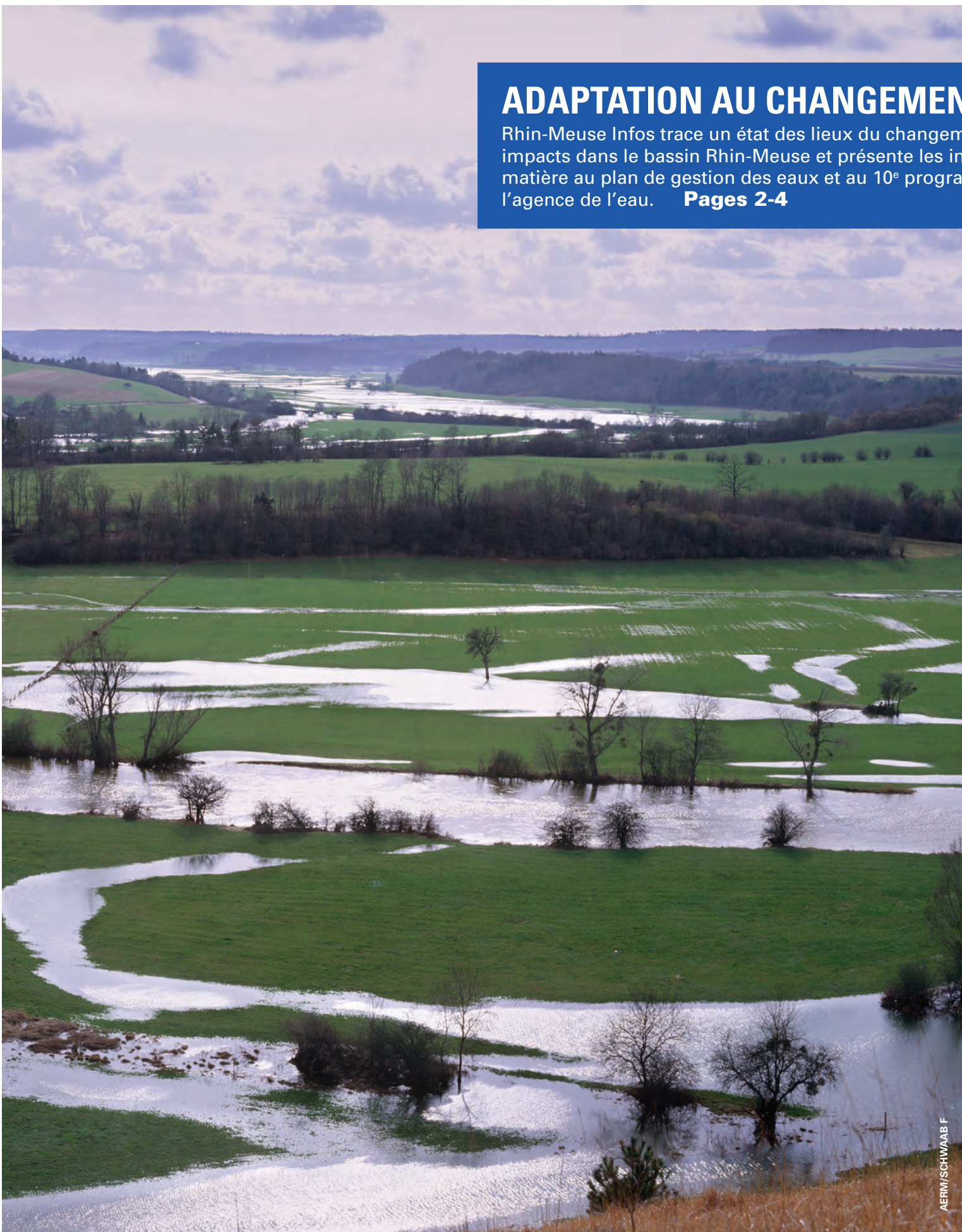
Captages et pesticides à Lons-le-Saunier
Page 7

ACTUALITÉ

Programme révisé d'intervention de l'agence de l'eau
Page 8

VIENT DE PARAÎTRE

Page 8





Marc HOELTZEL
Directeur général de l'agence
de l'eau Rhin-Meuse

EAU ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Je suis particulièrement heureux de prendre la direction de l'agence de l'eau Rhin-Meuse au moment où des enjeux nouveaux s'imposent. Parmi ces enjeux, le changement climatique et surtout la mise en œuvre de solutions d'adaptation constituent une préoccupation grandissante des politiques publiques. Le domaine de l'eau n'y échappe pas.

C'est pourquoi Rhin-Meuse infos consacre un dossier spécial à ce thème. Il présente notamment les inflexions apportées en la matière au plan de gestion des eaux et au 10^e programme d'intervention révisé pour les années 2016-2018, mais également des témoignages d'experts ou l'illustration d'actions que l'agence de l'eau pourrait être amenée à soutenir.

Le renforcement des orientations, la mise en œuvre d'actions concrètes, le développement de solutions innovantes marquent la volonté de l'agence de l'eau Rhin-Meuse d'apporter sa contribution à cet enjeu sociétal en faisant valoir son savoir-faire en termes d'expertise, de planification et d'appui financier.

Bonne lecture !

Marc Hoeltzel a pris ses fonctions le 2 novembre dernier. Agé de 49 ans, ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts, Marc Hoeltzel était directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) de la région Alsace depuis 2011.

DOSSIER Changement climatique

ANTICIPER LES CHANGEMENTS

À l'aube de l'ouverture de la COP 21 (du 30 novembre au 11 décembre 2015 à Paris), évènement autour duquel l'ensemble des pays se rassembleront pour parler du changement climatique à l'échelle de la planète, Rhin-Meuse Infos trace un état des lieux du changement climatique et de ses impacts dans le bassin Rhin-Meuse et au-delà des frontières voisines. C'est l'occasion également de voir dans quelles mesures ces changements sont pris en compte par la politique de l'eau locale.

Le changement climatique est aujourd'hui au cœur des préoccupations de chacun. L'été très sec et les récentes inondations du Sud de la France l'ont rappelé : le changement climatique va de pair avec l'augmentation des phénomènes extrêmes et imprévisibles. Loin d'être une science exacte, la difficulté réside dans l'anticipation de ces phénomènes et dans leur projection dans le futur : jamais de telles métamorphoses climatologiques n'ont été observées à l'échelle humaine. Afin de mieux comprendre la manière dont le climat va justement évoluer, des études basées sur des modèles de projection existent. S'ils

ne sont pas tous convergents quant à la manière exacte dont va se caractériser l'impact sur le climat, des tendances communes se dégagent néanmoins dans le nord-est de la France : l'augmentation des températures moyennes annuelles d'environ 2°C à l'horizon 2070, la diminution des précipitations moyennes, particulièrement en été, pouvant aller jusqu'à moins 15%, une augmentation des crues en particulier sur la Meuse et la Moselle de plus de 30%, une accentuation des étiages en été et une diminution des extrêmes (entre 6 et 10 jours de gel en moins par an).

TOUTE UNE SOCIÉTÉ À ADAPTER

Ces évolutions auront inévitablement des impacts sur la société. Plus précisément sur l'agriculture, le projet de recherche Climator¹ a mis en exergue de nombreuses évolutions possibles : augmentation des besoins en irrigation, diminution de la pression des maladies fongiques, modification des calendriers culturaux ...

*Une
augmentation
des crues en
particulier sur
la Meuse
et la Moselle
de plus de 30 %*

Ces évolutions pourront avoir de fait une influence négative sur les ressources en eaux. L'augmentation attendue des surfaces de maïs engendrera des besoins en irrigation alors que les volumes d'eau ne seront pas disponibles. L'extension possible du colza, favorisée par une diminution des risques de gel, entrainera quant à elle une augmentation des apports en azote et pesticides. À contrario, une présence plus importante de tournesol, culture qui réagit bien au change-

ment climatique, qui demande peu d'apports chimiques et avec laquelle il est possible de faire du désherbage mécanique, sera plutôt une aubaine pour la qualité de l'eau.

Les forêts, feuillus et conifères, pourraient être impactés par le changement climatique avec une restitution moindre d'eau vers le milieu. Du côté des cours d'eau et zones humides, l'augmentation des températures serait propice à la prolifération d'espèces invasives et à une évolution des espèces aquatiques présentes dans le milieu. Enfin, chaque nouvel évènement le rappelle, l'augmentation des précipitations et des phénomènes extrêmes a des conséquences humaines et économiques difficilement prévisibles. Toutes les récentes études le prouvent, le changement climatique est réel. C'est pourquoi des solutions d'adaptation sont à développer. Les plans de gestion des eaux (SDAGE) des bassins Rhin et Meuse et le 10^e programme d'intervention de l'agence de l'eau contribuent à ces adaptations en prenant en compte les réalités économiques des acteurs locaux.

*...l'augmentation des
températures serait
propice à la
prolifération
d'espèces invasives.*



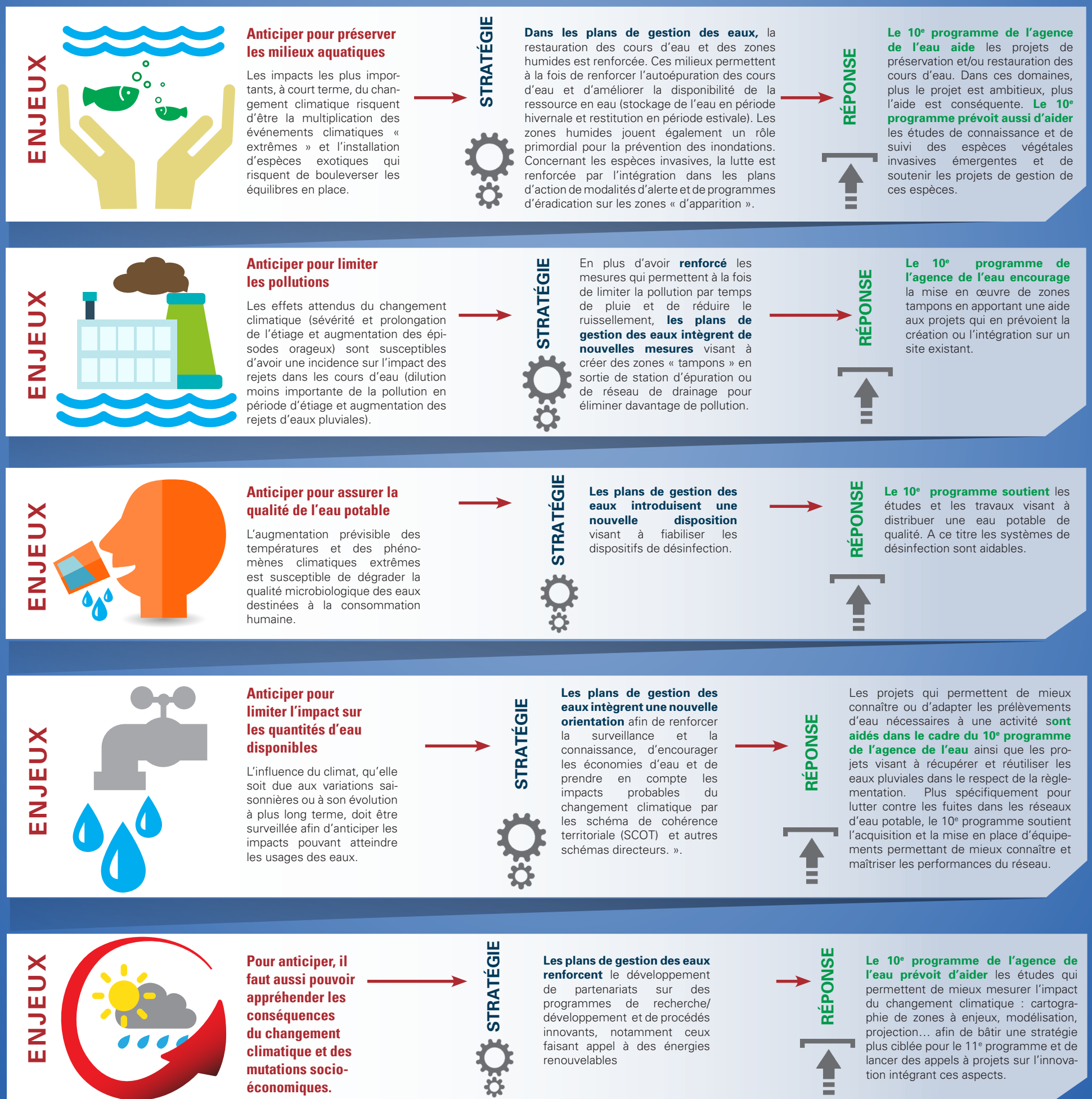
Crues et étiages augmenteront de près de 30 % sur la Meuse et la Moselle.

¹ Étude française menée sur les impacts du changement climatique sur les systèmes de cultures associant des disciplines variées : climatologie, agronomie, écophysologie, bioclimatologie, science du sol



LA PRISE EN COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR LE PLAN DE GESTION DES EAUX ET LE PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU ?

Les plans de gestion des eaux Rhin et Meuse pour la période 2016-2021 ont renforcé certaines mesures d'adaptation existantes et en ont intégré de nouvelles. Le 10^e programme de l'agence de l'eau offre quant à lui, les moyens aux collectivités et acteurs économiques de mettre en place des mesures d'adaptation.



ET CHEZ NOS VOISINS ?

Saskia ONNINK, cheffe de projet risques et environnement au Ministère de l'infrastructure et de l'environnement Laye - Pays-Bas .

« En Hollande, l'eau fait partie intégrante du pays, puisqu'un tiers du territoire se situe sous le niveau de la mer. Se préoccuper de l'eau dans l'aménagement de notre territoire est donc assez naturel chez nous. Nous avons assez tôt pris conscience du changement climatique et de son impact sur l'aména-

gement de notre territoire particulier. En 1995, le pays a été victime d'inondations assez spectaculaires dues à des débits trop importants dans les fleuves. En 2003, suite à la sécheresse cette-fois, la digue de Wilnis s'est totalement effondrée. Ces deux événements nous ont fait réagir, il nous fallait une meilleure gestion de l'eau dans le pays, à la fois pour davantage de sécurité face aux risques d'inondations mais également pour avoir suffisamment d'eau douce sur le long terme. Nous

avons donc mis en place différentes stratégies avec des plans d'actions concrets à court, moyen et long terme sur des secteurs à enjeux bien définis. Certains de ces plans d'actions ont nécessité de gros travaux, il a également parfois fallu réadapter l'activité économique d'un secteur. Tout cela s'est fait avec pédagogie, accompagnement et communication et aujourd'hui, le pays cohabite sereinement avec ses ressources en eau. »

Julien HOYAUX, Agence Wallonne de l'air et du climat Jambes - Belgique

« L'impact du changement climatique en Belgique est assez disparate selon les régions. La Flandre est soumise à l'élévation du niveau de la mer, la Wallonie plus spécifiquement aux inondations par débordement de cours d'eau. Ces disparités nécessitent une coordination au niveau

national et des plans d'actions locaux. Cette coordination a lieu au sein d'un groupe de travail. Ce groupe suit les discussions européennes et internationales et est chargé de la mise en œuvre et de la coordination de la politique d'adaptation entre les différentes régions. Le groupe a rédigé une stratégie nationale d'adaptation qui a été approuvée en décembre 2010. On y retrouve notamment

le contexte climatique en général, les principaux impacts attendus en Belgique, un aperçu de mesures d'adaptation existantes et quelques lignes directrices traçant la voie vers un futur plan d'actions national. »

Heide JEKEL, Chef de la division WR I 4/ au Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire

« En Allemagne, nous ressentons encore assez peu les effets du changement climatique. Nous ne sommes

pas pour autant inactifs puisque il y a une stratégie nationale d'adaptation au changement climatique.

Cette stratégie s'applique pour tous les domaines : l'eau, les personnes âgées, la santé, la construction, les bâtiments. Plus spécifiquement sur l'eau, les Länder ont mené des études sectorielles basées sur des

scénarios climatiques régionaux puisque chacun d'eux a ses propres particularités.



NOTRE INVITÉ

Laurent KOWALSKI est architecte D.P.L.G. et urbaniste. Il est fondateur et co-dirigeant depuis 1993 de l'Atelier A4 Architecture et Urbanisme Durables à Metz et enseignant à l'ENSA (École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy) depuis 1989.

« Nos préoccupations principales s'appuient sur des principes d'une démarche permanente de recherche liés à la qualité environnementale et au développement soutenable. Densifier plutôt que recourir systématiquement à l'extension urbaine. Réhabiliter plutôt que de déconstruire pour reconstruire. Mettre en première ligne l'usage et le confort de l'espace plutôt que d'ériger des œuvres sculpturales. Mettre en œuvre toute forme de sobriété susceptible de minimiser les coûts d'exploitation ultérieurs. Ainsi, avec l'ensemble de notre équipe de conception et nos partenaires privilégiés, énergéticien, thermicien, expert en maîtrise d'usage, sociologue, acousticien, paysagiste, ingénieurs en assainissement alternatif, nous constituons des équipes de conceptions pluridisciplinaires, répondant aux multiples attentes des maîtres d'ouvrages. »

SON POINT DE VUE

« **T**ous les signaux réunis aujourd'hui laissent à penser qu'une évolution irréversible est en marche. Il convient dès à présent de systématiser, chaque fois que cela est possible, des solutions techniques alternatives sobres et propres. Ainsi la récupération des eaux pluviales et la gestion à la parcelle deviennent incontournables. Un élan de pédagogie envers les usagers, « citoyens responsables », est primordiale. Il s'agit de comprendre, d'interpréter et de faire comprendre les enjeux environnementaux. Dès lors tout devient possible. L'espace public et son traitement alternatif peut devenir le support pédagogique aux solutions recherchées sur la parcelle. Toitures terrasses végétalisées, noues d'infiltrations et/ou de transit, chaussées réservoirs, espaces paysagers d'expansion ou d'infiltrations... sont autant de réponses individuelles potentielles. »

LES DIFFÉRENTES ÉTUDES D'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE CYCLE DE L'EAU



Le Rhin et la Meuse, en tant que fleuves internationaux, bénéficient d'études d'impact du changement climatique à l'échelle de leur bassin versant. Ces études portent sur l'eau principalement sur l'aspect quantitatif et en moindre mesure sur l'augmentation de la température de l'eau.

LE PROJET MOSARH21 (ÉTUDE EN COURS, À PARAÎTRE EN 2016)

Ce projet a pour objectif de faire une évaluation des impacts futurs des changements climatiques sur les débits de la partie française des affluents du Rhin, en utilisant les dernières simulations climatiques disponibles produites dans le cadre du 5^e rapport du GIEC.

LE PROJET AMICE

Le projet AMICE (Adaptation of the Meuse to the impacts of climate evolution) est un projet européen, qui s'est déroulé de 2009 à 2012. Son objectif principal était d'analyser l'adaptation de la Meuse et de son bassin versant aux impacts des inondations et étiages en lien avec le changement climatique. Ses conclusions ont servi de base à la réalisation d'investissements (en Flandres sur le canal Albert, par exemple).

LE PROJET RHEINBLICK 2050

Projet initié par la Commission internationale pour l'hydrologie du bassin du Rhin (CHR), il a pour principal objectif de traiter des incidences d'un changement climatique régional sur l'écoulement du Rhin et de ses principaux affluents comme la Moselle.

LE PROJET FLOW MS

Le projet FLOW MS (Gestion des crues et des étiages dans le bassin versant de la Moselle et de la Sarre) est un projet européen transfrontalier entre la France, le Luxembourg et l'Allemagne (Land de Sarre et de Rhénanie-Palatinat). L'objectif principal du projet était d'améliorer la prévision des crues pour réduire les dommages et optimiser la gestion des étiages.

LES RAPPORTS DE LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DU RHIN (CIPR)

Le rapport **CIPR n°209** décrit les évolutions de la température des eaux du Rhin au cours des 30 dernières années.

EAU & AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



ADAPTATION AU
CHANGEMENT
CLIMATIQUE



EAUX PLUVIALES, FAVORISER UNE GESTION INTÉGRÉE

Il ne reste plus que quelques semaines pour candidater à l'appel à projets sur la gestion intégrée des eaux pluviales. L'agence de l'eau souhaite ainsi promouvoir des solutions innovantes et durables. Les dossiers doivent être déposés d'ici le 31 janvier 2016.

Cet appel à projets est ouvert aux collectivités territoriales ou leurs délégataires et aux acteurs des filières économiques (promoteur, aménageur public et privé, activité de commerce et de service, établissement public ou privé de santé...).

L'agence de l'eau Rhin-Meuse estime que sur son territoire d'intervention, 30% des masses d'eau (tout ou partie de cours d'eau) sont dégradés par des rejets par temps de pluie. Ils proviennent en majorité de la saturation et des débordements des réseaux d'assainissement. L'imperméabilisation croissante des sols limitant l'infiltration des eaux de ruis-

sellement est à l'origine de ce phénomène qui engendre inondations et pollution des milieux aquatiques par lessivage d'eaux polluées.

À LA RECHERCHE DE SOLUTIONS PRÉVENTIVES

À travers cet appel à projets, l'agence de l'eau Rhin-Meuse souhaite faire émerger des projets d'aménagements urbains ou industriels exemplaires ou innovants respectueux du cycle naturel de l'eau et favorisant la réduction à la source des ruissellements et des émissions de pollution par temps de pluie. L'appel à projets porte plus particulièrement sur

l'étude et la mise en œuvre de solutions de gestion alternative des eaux pluviales dans un contexte d'urbanisation ou d'aménagements nouveaux (ZAC, lotissements, bâtiments publics ou privés, éco-quartiers...) comprenant également les actions d'animation ou de communication nécessaires à la réussite du projet.

1,5 MILLION D'EUROS MOBILISÉS

Les techniques de gestion alternatives existent bel et bien sur le bassin Rhin-Meuse (noues, fossés, chaussées à structures réservoir, espaces verts tampons, toitures végétali-

sées...) mais sont encore trop peu développées et connues. L'appel à projets est là pour apporter un coup de pouce avec une enveloppe financière de 1,5 million pour les projets retenus (comportant une aide possible jusqu'à 80% pour les études et les travaux). Les dossiers de candidature peuvent être déposés jusqu'au 31 janvier 2016.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Nicolas Venandet
eaux-pluviales@eau-rhin-meuse.fr

LE POINT DE VUE DE NOTRE INVITÉ

La question de l'infiltration des eaux pluviales ressurgit de manière récurrente dans le débat. Chaque épisode météorologique particulier engendre de nouvelles catastrophes, avec bien des effets connexes inattendus. Nous encourageons une démarche systématique d'assainissement des eaux pluviales à la parcelle. Cette gageure est possible, il faut l'initier, et l'accompagner afin de vérifier son efficacité. Quant à la gestion des eaux de l'espace public, il convient de systématiser chaque fois que cela est possible, des solutions techniques sans tuyau, mais avec des espaces paysagers filtrants. Ceux-ci deviennent des réservoirs de temporisation avant infiltration. Ces solutions techniques alternatives-zéro tuyau-minimisent les coûts d'investissement et annulent les coûts d'exploitation sur réseau."



Les solutions de gestion alternatives des eaux de pluie restent à développer sur le bassin Rhin-Meuse.

EAU & POLLUTION

UNE SOLUTION GAGNANT - GAGNANT



ADAPTATION AU
CHANGEMENT
CLIMATIQUE

Vous connaissez les zones de rejets végétalisées en sortie de station d'épuration, voici les zones tampons végétalisées en sortie de drains agricoles. Leur intérêt ? Elles permettent de limiter la pollution rejetée directement dans le cours d'eau. Explications avec Jean-Marie Fernandez, chargé d'études à l'agence de l'eau.



RHIN-MEUSE INFOS (RMI) : Quel intérêt de mettre en place des zones végétalisées en agriculture ?

JEAN-MARIE FERNANDEZ (JMF) : La part de surface drainée est importante sur le bassin Rhin-Meuse (en moyenne de

15 à 20% de la surface agricole utile, jusqu'à 70% sur certains bassins versants). Cela signifie une circulation et une évacuation rapide des eaux à travers le sol directement dans les cours d'eau. La pollution diffuse (pesticides, nitrates) se retrouve donc dans la rivière sans passer par les bandes enherbées qui permettent de filtrer une partie de cette pollution. Dans cet objectif d'évacuation des eaux de drainage, les cours d'eau ont fait l'objet de nombreux travaux hydrauliques lourds (curage, recalibrage). Ces derniers, banalisés, ont ainsi perdu leurs fonctions biologiques, physiques et d'auto-épuration. La création d'une zone tampon en sortie de drains permet de bloquer une partie de cette pollution en recréant des milieux humides fonctionnels et surtout de déconnecter l'arrivée directe du drain dans le cours d'eau. Mais attention, cela ne signifie pas que l'on

peut polluer davantage ! Ce dispositif arrive comme un complément aux actions agricoles préventives comme par exemple la réduction des intrants à la source.

RMI : Cela nécessite une contrainte d'entretien particulière de la part de l'agriculteur ?

JMF : Justement, c'est le contraire ! La présence des réseaux de drainage dans le lit des cours d'eau nécessite effectivement un entretien. Ces opérations de curage, constituant un risque pour le milieu aquatique, sont le plus souvent soumises à la Loi sur l'eau. À contrario, les interventions dans une zone tampon végétalisée en sortie de drains agricoles, qui restent très limitées, peuvent permettre de s'affranchir de cette formalité administrative tout en satisfaisant les objectifs hydrauliques de départ et la

préservation du lit et des berges des cours d'eau. C'est bien là l'objectif principal de la création de ces zones de rejets végétalisées, de permettre une gestion hydraulique des drains sans impacter le lit du cours d'eau qui peut être par ailleurs renaturé. La filtration des polluants agricoles qui va de pair même si son efficacité reste limitée (20% au maximum des apports) est un plus.

RMI : Comment mettre en place ces zones tampons ?

JMF : Nous avons fait le choix de privilégier la multiplication des zones selon une base empirique et rustique plutôt que de dimensionner les projets et de ne pouvoir les mettre en place que dans quelques secteurs pilotes. Ainsi, la création de ces dispositifs s'étudie au cas par cas en fonction de la topographie du terrain,

du foncier en recherchant un maximum de diversité dans les formes et toujours en concertation avec les acteurs locaux. Ces systèmes, simples, peu coûteux et faciles d'entretien, peuvent réglementairement s'intégrer dans la bande enherbée le long des cours d'eau et sont compatibles avec les règles liées à la conditionnalité des aides PAC. De plus, ces dispositifs peuvent être accompagnés financièrement par l'agence de l'eau dans le cadre de son 10^e programme d'intervention. Découvrez la plaquette dédiée dans la rubrique « Vient De Paraître » de ce numéro en page 8.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Jean-Marie Fernandez
jean-marie.fernandez@eau-rhin-meuse.fr

* Créer une zone tampon en sortie de drains permet d'absorber une partie de la pollution.

SUBSTANCES DANGEREUSES LE NOUVEAU PARAMÈTRE

À compter du 1^{er} janvier 2016 un nouvel élément constitutif de la redevance pour pollution non domestique entrera en vigueur.

L'instauration de ce paramètre, composé de 16 substances dangereuses, dont leur réduction ou suppression dans les rejets est une priorité européenne et nationale, vise à compléter le dispositif des redevances sur le volet de la pollution toxique.

La lutte contre les pollutions par les substances dangereuses constitue un enjeu environnemental et sanitaire. Les substances dangereuses, même à très faible concentration, dégradent la qualité des ressources en eau et appauvrissent la vie biologique des cours d'eau.

Face à ces enjeux, plusieurs directives européennes visent à réduire leur impact sur les milieux aquatiques et les risques pour la santé dont la directive cadre sur l'eau qui précise les priorités en la matière. Plus localement, les plans de gestion des eaux (SDAGE) Rhin et Meuse se font le relais de ces objectifs. Et les objectifs imposés sont ambitieux : 100% des substances dangereuses¹ doivent

être supprimées des rejets à plus ou moins long terme.

INCITER À LA RÉDUCTION DES FLUX REJETÉS

Avec l'intégration de ce nouveau paramètre (SDE-Substances dangereuses pour l'environnement), la redevance pour pollution non domestique couvrira plus largement le volet de la pollution toxique actuellement limité à la prise en compte de certaines substances dangereuses au travers des 2 paramètres de pollutions que sont les Métox et les AOX. Ce dernier entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016, les premières redevances seront perçues en 2017,

au titre de l'activité 2016. À travers son 10^e programme d'intervention, l'agence de l'eau Rhin-Meuse accompagne les projets permettant notamment de supprimer à la source, pré-traiter ou traiter les effluents contenant des substances toxiques.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Nathalie Delavie
nathalie.delavie@eau-rhin-meuse.fr



AERM/F. Doncourt

Le nouveau paramètre entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016, les premières redevances seront perçues en 2017, au titre de l'activité 2016.

¹ La liste des substances prioritaires, les modalités et délais de réduction progressive / suppression est disponible ici : www.legifrance.gouv.fr/eli/arrrete/2015/9/7/DEVL1519967A/jo

EAU & SANTÉ

« SE FORMER POUR UNE DISTRIBUTION D'EAU DE QUALITÉ »

Accompagner les collectivités et notamment les petites pour sensibiliser les élus à la distribution d'une eau de qualité est l'une des priorités de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. C'est pourquoi elle organise en partenariat avec l'agence régionale de santé (ARS) et le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) des sessions de formation qui mixent sensibilisation et mise en pratique.



AERM/N. Leblanc

112 collectivités ont bénéficié de cette formation.

Pour ces formations, la cible conjointe de l'agence de l'eau et de l'agence régionale de santé ce sont les 450 unités de distribution du bassin Rhin-Meuse ayant présenté plus de 5% de non conformités bactériologiques sur les années 2012/2013 soit 398 collectivités exploitantes. La journée de formation se déroule en deux temps forts, une matinée en salle et un après-midi

terrain consacré aux visites d'installations mises à disposition gracieusement par les collectivités-hôtes avec démonstration de bonnes pratiques. Pour favoriser les échanges, les sessions sont limitées à 15 participants au maximum. Deux objectifs sont visés : sensibiliser les élus et agents territoriaux en charge d'un service d'eau potable aux enjeux sanitaires de la distribution d'eau potable et sur-

tout les inciter à faire évoluer leurs pratiques en vue de l'amélioration de la qualité bactériologique des eaux distribuées.

SENSIBILISER PAR L'ÉCHANGE ET L'INTERACTIVITÉ

17 sessions ont eu lieu à ce jour réparties sur les départements des Ardennes, de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle, 112 collectivités ont été représentées, soit près de 43% des collectivités ciblées sur 2015. Les retours des participants sont plutôt positifs : formation adaptée au public, beaucoup d'échanges et d'interactivité. Du point de vue des formateurs, Jean-Luc Célerier, Rémy Thalamy et Laurent Pissavy de l'office international de l'eau :

« les formations se passent bien, les participants posent beaucoup de questions et portent un grand intérêt à la thématique. La partie théorique permet de rappeler le contexte de la gestion des eaux destinées à la consommation humaine et les enjeux sanitaires liés à celle-ci. On essaye de leur apporter à la fois une vision pragmatique et pratique

sans être donneur de leçon. Notre but est de mettre en perspective les bonnes pratiques d'une distribution d'eau de qualité. Malheureusement toutes les sessions n'ont pu être réalisées faute de participants, les élus locaux sont submergés par des problématiques de terrain au quotidien. Le format est malgré tout le plus adapté pour une véritable prise de conscience par les élus de leur responsabilité sur l'eau potable. Nous avons conscience que les bonnes pratiques sont indispensables pour une eau de qualité ».

ELLES SE POURSUIVENT EN 2016

Après les 17 sessions réalisées en 2015 sur 5 sites différents, l'agence de l'eau Rhin-Meuse et ses partenaires ont dressé un bilan. Si certaines sessions n'ont pas trouvé leur public, pas question de baisser les bras... des sessions complémentaires seront organisées sur les premiers sites et de nouvelles formations seront proposées en 2016 en Alsace et dans les départements des Vosges et de la Moselle.

LE POINT DE VUE DE NOTRE INVITÉ

« L'eau potable reste un enjeu majeur chez nous comme ailleurs. Élus, agents techniques, citoyens, doivent apporter au quotidien et chacun à leur échelle d'intervention, leur contribution pour conserver voire améliorer ce bien commun fondamental. Toute initiative de sensibilisation ne pourra qu'apporter cette plus-value.

Ces investissements doivent être soutenus, valorisés et médiatisés »

POUR EN SAVOIR PLUS :

Julie Cordier
julie.cordier@eau-rhin-meuse.fr



La ville de Lons-le-Saunier s'est engagée dans une démarche globale de territoire pour protéger ses captages.

LE PAIN BIO POUR PROTÉGER L'EAU OU LE SUCCÈS D'UN PROJET DE TERRITOIRE

Le 10^e programme de l'agence de l'eau Rhin-Meuse définit deux priorités majeures pour lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricoles, la montée en puissance de la maîtrise d'ouvrages des collectivités autour de la reconquête et de la préservation de leurs captages et la mise en œuvre de plans d'actions efficaces et pérennes. Illustration par l'exemple, avec Christine COMBE, chargée de mission environnement à la mairie de Lons Le Saunier (39), venue présenter la démarche au cours du colloque Collectivités et captages organisé par l'agence de l'eau Rhin-Meuse en avril dernier.



AERM/B. Jamot

RHIN-MEUSE INFOS (RMI) :
Décrivez-nous la situation constatée sur vos deux captages et les premières actions mises en œuvre ?

CHRISTINE COMBE : (CC) :

Nous avons constaté dans les années 90, une augmentation significative du taux de nitrates. Il a fallu se rendre à l'évidence l'eau distribuée était polluée, ce qui pouvait poser problème à terme et remettre en cause la pérennité de nos captages. Grâce à l'implication forte d'un élu issu du monde agricole, nous avons tenté de convaincre les agriculteurs pour qu'ils s'orientent vers une démarche

biologique moyennant des incitations financières... Nous avons rencontré un succès mitigé puisque seules 2 exploitations se sont converties. Parallèlement, en partenariat avec la chambre d'agriculture nous avons multiplié les conventions afin d'inciter aux changements de pratiques autour des captages : remise en herbes ou maintien de prairies, bandes enherbées en bordure de rivières, couvert hivernal des terres, abandon de la culture du maïs, raisonnement de la fertilisation (interdiction du lisier)... Nous avons constaté qu'il était nécessaire pour dynamiser le processus d'engager d'autres actions, au-delà du volontariat.

RMI : Quel a été le déclic ?

CC : La conversion des exploitations à l'agriculture biologique reste compliquée. Il existe un réel frein psychologique, une appréhension. Nous avons rapidement compris qu'un levier majeur était la valorisation de la production, il fallait garantir des débouchés pour les productions biologiques et donc travailler sur les outils filières aval.

Par exemple, nous avons développé des partenariats avec les acteurs de la filière biologique blé-farine-pain afin de valoriser la production communale de blé, assurant ainsi la fourniture de pains biologiques au restaurant muni-

cipal. Avec la garantie d'un débouché stable et d'un prix contractuel, les agriculteurs sécurisaient leur situation financière et nous pérennisons la mise en œuvre de bonnes pratiques.

RMI : Changement de cap en 2010, grâce à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), vous confirmez ?

CC : Le code de la santé publique stipule que « la qualité de l'eau est une obligation et une responsabilité pour le gestionnaire de la ressource qui doit justifier des moyens mis en œuvre pour contribuer à sa qualité ». La DUP et le classement Grenelle ont constitué des outils au travers desquels nous avons priorisé 5 orientations : réglementer, promouvoir l'agronomie avant la chimie, promouvoir l'agriculture biologique (développer des débouchés et des filières), avoir une approche globale en impliquant tous les acteurs, échanger et partager.

EN CONCERTATION AVEC LES AGRICULTEURS

À partir de 2010, dans le cadre de la DUP, de nouvelles concertations sont entreprises avec les agriculteurs aboutissant à rendre obligatoire l'agriculture biologique sur les périmètres

de protection des captages et permettant aux exploitants d'être indemnisés.

L'outil Grenelle nous a permis de développer des actions agricoles et non agricoles à l'amont de la station de pompage sur une zone plus vaste soit 5400 hectares : démarche zéro pesticide incluant les collectivités et les particuliers, sensibilisation des agriculteurs et des viticulteurs, travail sur l'assainissement des communes et la restauration des zones humides.

Parallèlement la commune a priorisé ses investissements au soutien de la filière biologique et de la politique foncière : acquérir des terrains autour des captages pour les attribuer aux agriculteurs souhaitant se convertir au bio.

RMI : Des convictions d'élus au départ, des réalisations concrètes, quelle est la situation aujourd'hui ?

CC : Le monde paysan évolue et la nouvelle génération qui s'intéresse plus à l'agronomie paraît plus réceptive. Malgré tout la sécurité du débouché est primordiale. Nous avons compris que pour convaincre il était indispensable de garantir un revenu stable et rémunérateur. Nous travaillons donc actuellement sur de nouveaux débouchés et de nou-

veaux partenariats. Pour lancer une démarche de ce type dans la durée et maintenir la dynamique de progrès, d'implication des élus est également un élément essentiel.

Aujourd'hui, je crois que tous les acteurs du dispositif ont trouvé leur place. Notre démarche est inscrite dans un contexte global. Sur la commune, nous trions les déchets, une chaufferie au bois a été mise en place, la ville a adopté la démarche zéro pesticide, le bio a trouvé naturellement sa place au sein des cantines communales. Nous communiquons énormément pour informer, sensibiliser, échanger pour permettre à tous d'adhérer et d'apporter ainsi sa pierre à l'édifice.

Loin d'être un modèle, nous avons conscience d'évoluer dans un contexte favorable, cependant rien n'a été simple et aujourd'hui encore il faut toujours convaincre, animer, négocier mais la cause est noble et le jeu en vaut la chandelle !

ACTUALITÉS

PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU, LES NOUVEAUTÉS

Le 10^e programme d'intervention révisé de l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour les années 2016-2018 a été adopté à l'unanimité le 13 octobre dernier. Il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Rhin-Meuse infos décrypte les principales nouveautés.

Le programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse (2013-2018) identifie les politiques prioritaires et les cibles pour garantir des ressources en eau, en qualité et en quantité, et un bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Cette révision à mi-parcours a eu pour objectif principal de consolider l'attractivité du dispositif auprès des différents maîtres d'ouvrage (aides) et de rééquilibrer les contributions de redevances pour diminuer en particulier la contribution des ménages et mieux prendre en compte le principe « pollueur-payeur ».

LES 10 INFLEXIONS MARQUANTES APPORTÉES AU 10^e PROGRAMME

- 1** Rééquilibrage du produit des redevances intégrant **une réduction moyenne de 6 centimes/m³** des redevances pesant sur la facture d'eau. **Pour les usagers « industriels »**, les taux de redevances restent inchangés. L'application d'un nouveau paramètre « substances dangereuses pour l'environnement » sera mis en application pour l'année d'activité 2016. Les taux seront progressifs. **Pour les usagers « agricoles »**, les nouvelles assiettes de redevance « phytosanitaires » augmentent les recettes d'environ 0,8 million d'euros par an pour le bassin Rhin-Meuse.
- 2** Priorisation accentuée des aides (avec des taux majorés) en appui aux plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT) qui garantissent la convergence avec l'action réglementaire de l'État et qui identifient les initiatives prioritaires à mener au niveau de chaque département.
- 3** Mise en place de conditions d'aides plus incitatives, limitées dans le temps, pour les projets d'assainissement prioritaires
- 4** Affichage clair de l'enjeu lié à l'adaptation au changement climatique avec des dispositions favorisant la lutte contre les fuites sur les réseaux d'eau potable (financement jusqu'à 100 % dans les zones prioritaires).
- 5** Renforcement de la politique de reconquête des captages d'eau potable dégradés..
- 6** Accompagnement de la mise aux normes des bâtiments d'élevage dans les nouvelles zones vulnérables.
- 7** Soutien élargi à la restauration des milieux aquatiques.
- 8** Développement du recours aux appels à projets pour favoriser l'innovation.
- 9** Prise en compte des recommandations de la Cour des comptes : amélioration du dispositif de contrôles en matière de redevances et d'aides, plus grande sélectivité de l'attribution de la prime à l'épuration.
- 10** Adaptation au contexte budgétaire de maîtrise des dépenses publiques : recherche de simplification du dispositif d'aides, stabilisation du volume global des recettes et réduction mesurée du volume des aides.

À l'occasion de cette révision, les objectifs prioritaires de la politique de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse ont été confortés : lutte contre les pollutions toxiques, résorption des derniers foyers de pollution classique, restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques et de la continuité écologique, reconquête des captages d'eau potable, gestion de l'eau (économies d'eau, gestion quantitative).

LE POINT DE VUE DE NOTRE INVITÉ

“**T**ous nos métiers doivent concourir aujourd'hui à renouveler et perpétuer les ressources de demain. Nous oublions bien souvent que nous vivons sur une planète limitée à laquelle nous appliquons des demandes illimitées. Ce principe d'épuisement n'est pas soutenable, ainsi il serait souhaitable et recommandable d'y instaurer la convivialité, le partage et la solidarité. Et Pierre Rabhi de nous rappeler que « notre véritable vocation n'est pas de produire et de consommer...mais d'aimer, d'admirer et de prendre soin de la vie... »

VIENT DE PARAÎTRE

Les demandes de documents sont à adresser par écrit ou par mel (cdi@eau-rhin-meuse.fr) au service documentation de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.



Zones tampons végétalisées en sortie de drains agricoles

Cette publication éditée par l'agence de l'eau Rhin-Meuse se propose de mettre en lumière les zones tampons végétalisées en sortie de drains agricoles. Celles-ci ont pour principal objectif d'éviter les rejets directs dans les milieux aquatiques. Bientôt rendus obligatoires à la sortie des nouveaux exutoires des réseaux de drainage, ces dispositifs ont d'ores et déjà fait leur preuve. A travers cette synthèse de 8 pages,

retrouvez des informations relatives à leur conception ainsi que des bilans issus des sites pilotes mis en œuvre depuis 5 ans en Lorraine.

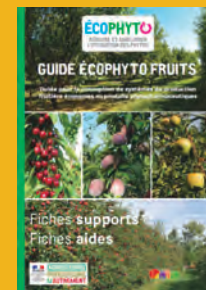
Zones tampons végétalisées en sortie de drain agricole - Agence de l'eau Rhin-Meuse, 8 pages - Juin 2015.



Concevoir des aménagements sans pesticide aux abords des stations de traitement de l'eau et d'épuration

Conçu comme un outil d'aide à la décision, ce guide édité par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle et l'agence de l'eau Rhin-Meuse fournit les éléments nécessaires à la réalisation d'aménagements durables dont l'entretien ne nécessite pas l'usage de pesticides. Vous découvrirez au fil des

pages les solutions adaptées à tous les ouvrages ainsi que les contraintes d'exploitations liées aux matériaux utilisés ou à la fréquence de leur utilisation. Guide éco-conception. Guide d'aide à la conception des ouvrages dans une démarche zéro pesticide. Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle - Agence de l'eau Rhin-Meuse - 70 pages - Août 2015.



Concevoir des vergers économes en produits phytopharmaceutiques

Publiés dans le cadre du plan Ecophyto et baptisés «guide éco-phyto fruits», ces livrets pratiques déclinés en trois volumes (guide méthodologique, fiches techniques, fiches supports et aides) sont à destination des producteurs. Ils proposent des démarches, des méthodes et des ressources pour concevoir des systèmes de cultures innovants afin de produire

autrement tout en minimisant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Guide de conception de vergers économes en produits phytopharmaceutiques - Institut National de Recherche Agronomique - Ministère de l'Agriculture - Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques - GIS Fruit - Guide méthodologique 50 pages, fiches techniques 118 pages, fiches supports et aides 70 pages - Septembre 2015.



Eau et climat : l'importance de l'interface entre science et politique

L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques publie les actes du séminaire « Eau et climat : comment se parlent scientifiques et politiques pour agir ? » qui s'est déroulé le 3 février 2015 dernier à Paris. Cet événement avait pour ambition de favoriser les échanges entre scientifiques et élus sur le sujet de l'eau et du changement climatique. Cette rencontre

devait notamment permettre d'élaborer conjointement des pistes d'améliorations concrètes en termes de planification et de gestion de l'eau.

Eau et climat : l'importance de l'interface entre science et politique - Office National de l'eau et des Milieux Aquatiques - 6 pages - Juillet 2015.



Les espèces exotiques envahissantes en France : quel coût ?

Les espèces exotiques envahissantes ont été reconnues au niveau mondial comme faisant partie des 5 causes majeures de l'érosion de la biodiversité. À l'heure actuelle, 1 500 espèces exotiques envahissantes seraient présentes dans l'Union Européenne coûtant ainsi plus de 12 milliards d'euros par an aux États membres. L'enquête publiée par le Commissariat général au développement durable se

propose de répondre à plusieurs interrogations concernant le coût des dommages causés par les espèces exotiques envahissantes en France, le montant des dépenses ou encore les sources de financements mobilisés contre ces espèces. Analyse économique des espèces exotiques envahissantes en France : première enquête nationale (2009-2013) - Commissariat général au développement durable - 130 pages - Septembre 2015.

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse www.eau-rhin-meuse.fr

